

la Semaine

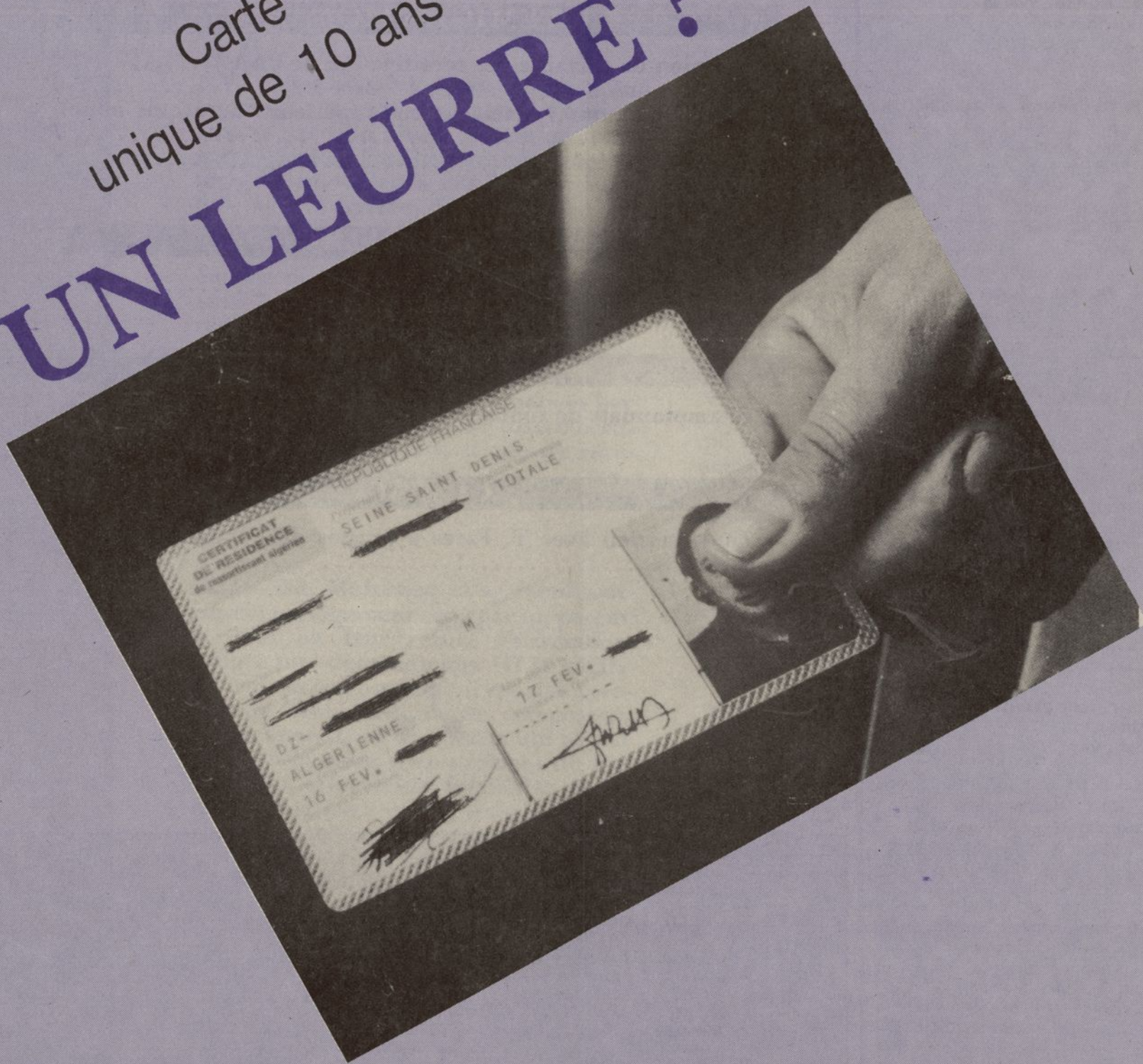
de l'émigration

ORGANE DE L'AMICALE DES ALGERIENS EN EUROPE

Réunion de travail
et de coordination de l'AAE

Carte
unique de 10 ans

UN LEURRE ?



« Immigrés en prison »,

un entretien avec Tewfiq Farès



• Commission
paritaire n° 64700

■ **Organe de l'Amicale
des Algériens en Europe
Hebdomadaire**

■ **Directeur de la
publication**
Abdelkrim SOUICI

■ **Rédaction - Administra-
tion**

3, rue Joseph-Sansbœuf
75008 Paris
Tél. : 387.35.09
Compte banque U.M.B. Paris
n° 0066 401 4007

■ **Bureau d'Alger**

Centre d'information
de l'émigration
36, rue Asselah Hocine
Alger
CCP : 30 20 Alger

■ Nos abonnements sont
payables à la commande
sur la base des tarifs
indiqués ci-dessous,
et libellés exclusivement
en Dinars algériens,
ou Francs français,

■ **Algérie :**

Un an : 115 DA
Six mois : 60 DA

■ **France et autres pays :**

Un an : 190 FF
Six mois : 100 FF

Une réduction de 50 % est
consentie, sur les abon-
nements, aux jeunes de moins de
25 ans et aux étudiants.

■ Pour tout changement
d'adresse, nous prions
nos abonnés de nous
informer une semaine
à l'avance, en nous joignant
la dernière bande d'envoi.

■ Les documents reçus à
notre rédaction, ne peuvent
être réclamés par leur
expéditeur. Leur envoi
implique l'accord de
l'auteur pour leur
libre publication.

Agence (textes, photos) : APS

■ **Cadet Photocomposition**
9, rue Cadet - 75009 Paris
Imprimerie d'ETC
76190 - Yvetot

SOMMAIRE

du n° 99 du 26 septembre 1984

EDITORIAL

- Le regroupement familial 3

EMIGRATION

- Réunion de travail et de coordination de l'AAE 4
- La carte unique de 10 ans : un leurre ? 5-6
- Des textes pour l'enseignement supérieur : un acquis impor-
tant 7
- La vie des Régions 8

ACTUALITE

- L'actualité de la semaine 9-12

SPORTS

- Championnats de football, basket-ball 12

CINEMA

- Un entretien avec T. Farès à propos de « Immigrés en pri-
son » 14-15



BULLETIN D'ABONNEMENT

Je désire souscrire un abonnement (1) un réabonnement (1)

d'un an (1) de 6 mois (1) à « la Semaine »
à servir à l'adresse suivante :

NOM Prénom
Adresse
Ville Pays

Je règle aujourd'hui la somme de (*)

par chèque bancaire ci-joint (*) par chèque postal ci-joint (*)
par mandat ci-joint (*)

(1) biffer la mention inutile

— (*) libellé exclusivement en DA ou en FF
— cocher la formule de règlement choisie

A renvoyer sous enveloppe à « la Semaine », 3, rue Joseph
Sansbœuf 75008 Paris.

Pour l'Algérie adressez bulletin et règlement au Centre d'informa-
tion de l'émigration 36, rue Asselah Hocine ALGER.

Le regroupement familial : vaine promesse

Mohamed a fait venir en France sa femme et ses quatre enfants il y a trois ans. Sa décision d'user de son droit au regroupement familial, droit reconnu à tous les travailleurs immigrés, coïncidait avec l'arrivée de la Gauche au pouvoir.

Il y a quelques jours, à l'issue de la énième démarche, les services compétents lui ont signifié qu'il devait impérativement renvoyer sa famille en Algérie, et, qu'en conséquence, il ne serait pas délivré de titre de séjour à son épouse. Cette décision était motivée par le fait qu'il n'avait pas de titre d'occupation d'un logement, et que ses revenus étaient insuffisants.

En fait, Mohamed et sa famille occupent un logement cédé par un parent et dont on leur refuse l'attribution malgré une demande aux HLM vieille de trois ans. Pour ce qui est des revenus de Mohamed, ils se composent, présentement, de la pension qui lui est versée à la suite d'un accident du travail, des allocations familiales (4 enfants scolarisés) et des indemnités de chômage qu'il perçoit depuis qu'il a perdu sa place récemment. Le tout avoisine 8 000 F par mois ce qui fait dire à Mohamed que c'est bien assez « pour tenir le coup » avec sa famille en attendant de trouver un nouvel emploi ou de se reconvertir.

Il considère qu'avec un tel revenu, il peut payer un loyer si on voulait bien lui attribuer un HLM. Les services compétents ne veulent rien entendre : sa famille doit quitter le territoire français.

Mohamed est au désespoir. Il lui faudrait, à la fois, interrompre la scolarité de ses enfants, réunir la somme nécessaire au voyage, se séparer de sa famille et renoncer aux allocations familiales auxquelles il a droit. Il ne comprend pas qu'on lui refuse un titre de séjour pour son épouse (femme au foyer) alors qu'on en a tant accordé

pour régulariser les résidents clandestins.

Bref, le droit au regroupement familial n'existe pas pour lui. C'est une vaine promesse destinée à leurrer les immigrés puisqu'on leur oppose tous les obstacles pour ne pas avoir à la tenir.

Au demeurant, cette reconnaissance du droit au regroupement familial ne peut pas être crédible dans une France qui multiplie les moyens de réduire le nombre des immigrés. L'obstruction au regroupement produit, en outre, de multiples effets avantageux pour le pays d'accueil. Elle permet, par exemple, de lutter contre la crise actuelle du logement, en assurant la récupération de l'habitat social qui, initialement, était destiné aux travailleurs étrangers.

Elle a, aussi, d'importantes retombées financières. On citera, parmi celles-ci, les sommes colossales provenant des allocations familiales destinées aux familles d'immigrés mais qui ne leur sont versées qu'à la condition que femme et enfants résident légalement en France. Ces allocations « immigrés » ont atteint la somme de 300 milliards de centimes en 1982 ; on peut, sans risque d'erreur, les évaluer à un milliard par jour maintenant.

Mohamed ne sait pas tout cela, autrement il aurait compris plus tôt et n'aurait jamais fait venir sa famille. D'autres ont compris.

Réunion de travail et de coordination de l'Amicale

M. Souici insiste sur l'engagement et la disponibilité des militants

M. Abdelkrim Souici, président de l'Amicale des Algériens en Europe, a présidé, le 18 septembre 1984, la réunion de travail et de coordination qui regroupe, outre les membres du Bureau Exécutif, les délégués régionaux et leurs adjoints.

Deux questions figuraient à l'ordre du jour de cette réunion :

- les activités des régions ;
- la préparation de la journée du 17 octobre et la célébration du 30^{ème} anniversaire de la Révolution.

Après avoir situé le cadre de cette réunion qui a lieu à un moment important de la vie politique nationale, M. Souici a rappelé les mesures d'amnistie prises par le Bureau politique à l'occasion du 20 août 1984, journée du Moudjahid. Le président de l'Amicale a également évoqué les orientations de la XI^{ème} Assemblée Générale et le plan d'action défini par le Comité Directeur au mois de juillet.

Il faut rassembler et mobiliser, a dit M. Souici, afin de renforcer l'Organisation et augmenter ses capacités d'intervention au profit de la communauté algérienne. Il y a lieu également, a ajouté le président de l'Amicale, de veiller jalousement au renom de notre pays et de combattre en toutes circonstances tout ce qui peut porter atteinte à l'Algérie.

Face à ces exigences, le rôle des militants est irremplaçable. Il implique sans cesse conviction et engagement, dira encore M. Souici, avant d'appeler chaque délégué régional à un surcroît de vigilance et de rigueur afin que le travail soit en tout lieu et en toute circonstance privilégié.

La réunion a également été marquée par les interventions des six délégués régionaux qui ont, tour à tour, présenté un compte-rendu des activités dans leurs régions respectives.

Qu'il s'agisse de l'organisation des colonies de vacances et du volontariat, de la célébration des anniversaires du 5 juillet et du

20 août ou encore de l'assistance à l'organisation des départs en vacances, les militants de l'Amicale se sont dépensés sans compter. Il ressort même des différentes interventions que l'Amicale a connues au cours de cet été 1984 un surcroît d'activité puisque, aux tâches déjà citées, s'ajoutent celles des campagnes d'adhésions (M. Souici rappellera l'objectif pour 1984), la préparation de la rentrée scolaire et une vaste campagne antiraciste lancée par l'Amicale au moyen d'affiches et autocollants.

En ce qui concerne la célébration du 17 octobre, journée de l'Emigration, le président de l'Amicale a indiqué qu'il fallait lui donner cette année un éclat particulier. Il a énuméré, pour cela, toutes les manifestations que l'AAE se propose d'organiser (diffusion d'un appel de l'Amicale, diffusion de la déclaration faite par l'Amicale sur les droits de l'Homme, édition d'affiches, rassemblements et réunions d'information, animation culturelle, expositions, diffusion de la brochure sur la XI^{ème} Assemblée Générale).

Immédiatement après la commémoration du 17 octobre, toutes les structures de l'Amicale seront appelées à se mobiliser pour faire

participer la communauté algérienne émigrée à la célébration du 30^{ème} anniversaire du déclenchement de la lutte armée qui s'échelonne sur plusieurs mois. Un programme imposant de manifestations a été communiqué qui comporte la projection de films, l'organisation de conférences et d'expositions photos, l'édition d'un livre sur les villes d'Algérie, des montages poétiques, des concerts de musique et la venue d'un ballet.

Toutes ces activités nécessitent une grande mobilisation que l'organisation accomplit désormais sans coup fêrir. Il n'y a pour s'en convaincre que de noter que, outre ces activités et la lutte contre certains groupuscules aussi démagogiques qu'opportunistes, les structures de l'Amicale s'attellent d'ores et déjà à la préparation des réunions d'information, prélude à l'opération de renouvellement des structures qui a lieu chaque année avec une pratique de plus en plus éprouvée de la démocratie.

La réunion de travail s'est achevée après que le président de l'Amicale soit revenu sur la nécessité de la conviction et de l'engagement de chacun, seuls gages, a-t-il souligné, d'efficacité et de réussite. ■

RÉSIDENTS ALGÉRIENS
pour la défense de vos
droits moraux et matériels

adhérez
à l'Amicale des Algériens
en Europe

Titre unique séjour-travail

Un leurre ?

Dans un communiqué qu'il vient de publier, le collectif « Campagne carte de dix ans » (176, rue de Grenelle 75007 Paris) estime que le projet de loi instituant un titre unique de séjour et de travail, « présenté un peu trop hâtivement comme une victoire du collectif carte unique », appelle plusieurs remarques.

Alors que, par décision du conseil des ministres français du 25 avril 1984, un projet de loi a été déposé à l'Assemblée Nationale portant modification du code du travail en France et de l'ordonnance du 2 novembre 1945, relative aux étrangers séjournant en France ainsi qu'aux titres uniques de séjour et de travail, « Campagne carte de dix ans » relève que ce n'est pas un mais deux titres uniques qui sont instaurés. Une carte de séjour et une carte temporaire.

Le collectif se félicite toutefois que la loi rende obligatoire la délivrance automati-

que, dès son entrée en vigueur de la carte de résident, valant également autorisation de travail, à tous les résidents ordinaires et privilégiés. Le pouvoir discrétionnaire de l'administration s'estompe, cette carte étant renouvelable de plein droit.

Par contre, pour les futurs titulaires de la carte de séjour temporaire, il en ira autrement, note le collectif, car la situation de l'emploi leur sera opposable et l'accession à la qualité de résident sera soumise à des conditions rigides.

« Il y a donc à craindre, ajoute cette association, que

s'instaurent ainsi progressivement deux catégories d'immigrés : une catégorie protégée et une autre marginale avec un séjour précaire, aussi bien face à l'Administration que face au patronat. »

Par ailleurs, indique « Campagne carte de dix ans », le titre de résident qui est instauré est un titre de séjour et de travail et non une carte d'identité rompant dans son esprit avec l'idée de l'immigré = force de travail et consacrant un droit de résidence sans aucun lien séjour = travail qui est une condition indispensable vers

un statut civil nouveau et vers l'égalité progressive des droits.

Le collectif estime que le gouvernement français « reste timidement dans cette vieille logique de l'immigration = main-d'œuvre d'appoint, qui ne tient aucun compte des mutations intervenues dans la société française du fait de la présence durable et irréversible d'immigrés et de générations issues de l'immigration ».

PAS LES ALGÉRIENS

Autre critique judicieuse, le nouveau titre ne concerne que le régime général mais pas les Algériens, les citoyens de la CEE, les Africains, car relevant de conventions internationales. Et ces derniers ne peuvent bénéficier de la carte de résident.

A ce sujet, « Campagne carte de dix ans » déclare qu'il importe que sur ce plan le gouvernement prenne l'engagement de renégocier dans les meilleurs délais avec les pays concernés.

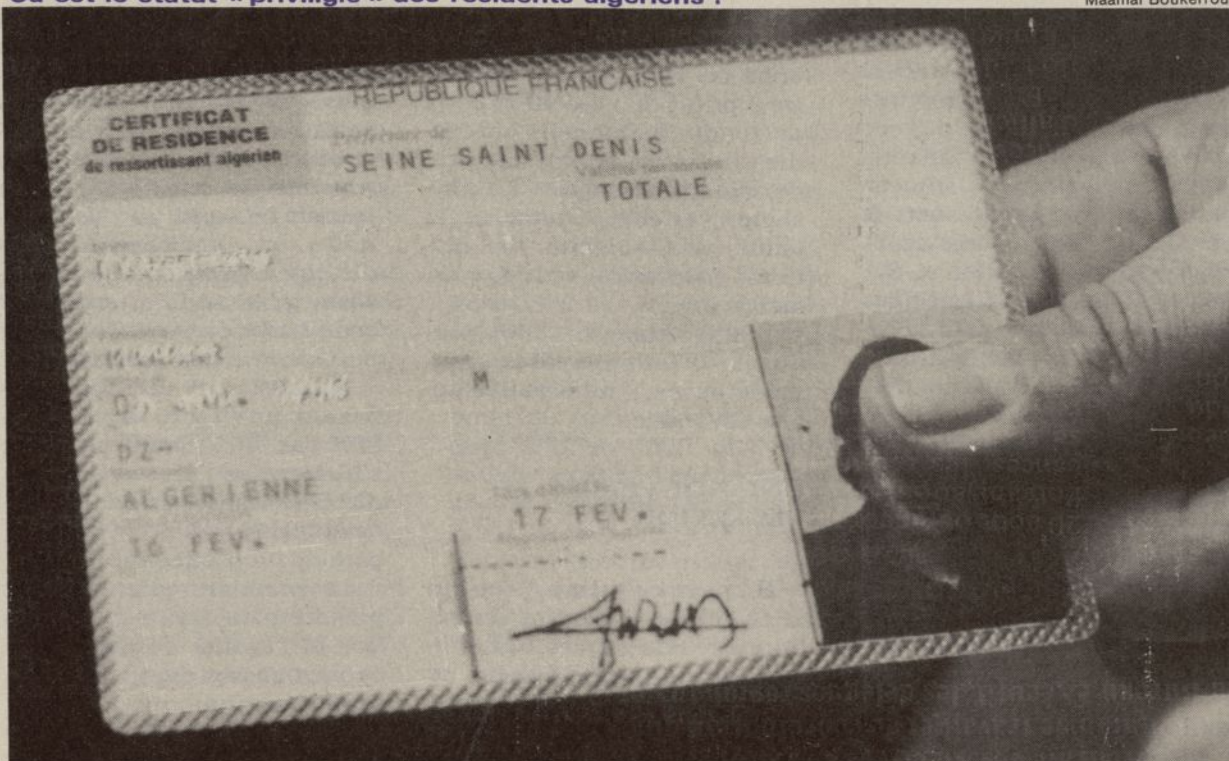
Le collectif, par ailleurs, estime que l'appréciation « d'ordre public » comme condition de délivrance des titres temporaires et de résident ouvre la porte à l'arbitraire et aux abus les plus inacceptables.

« L'insertion de cette notion floue est proprement scandaleuse », est-il noté.

Autre problème soulevé, le

Où est le statut « privilégié » des résidents algériens ?

Maamar Boukerrou



Activité professionnelle
TRAVAILLEUR SALARIE

Adresse

Date d'établissement du titre

21 FEV. 1983

Tout changement de résidence
doit être déclaré dans les 8 jours
de l'arrivée au nouveau domicile.

Pas le droit de changer librement de résidence

manque de garantie sur la non-informatisation des titres uniques, alors que l'informatisation des cartes d'identité des Français a été jugée incompatible avec le maintien des libertés individuelles.

Enfin, notons parmi les diverses observations faites par « Campagne carte de dix ans » que « le gouvernement profite du projet de loi sur les titres uniques pour glisser subrepticement des modifications de l'ordonnance de 1945, notamment en matière de garanties contre les expulsions d'étrangers ou d'aide au retour ».

« Outre le procédé, détestable en soi, qui consiste à revenir sur des aspects positifs de la loi du 29 octobre 1981, moins de trois ans après l'avoir votée, il nous semble, indique le collectif, que le projet de loi actuel est compris par l'opinion et par tous ceux qui sont concernés comme une volonté de mieux insérer les immigrés et leurs familles et non comme un moyen de libéralisation des conditions d'expulsion et de législation de l'incitation au retour ».

Le collectif appelle toutes les associations signataires de la « Campagne carte de dix ans » et les comités locaux à défendre auprès des élus les amendements susceptibles de modifier la future loi dans le sens des revendications portant sur les points énumérés plus haut.

DES SITUATIONS MORCELÉES

Ainsi, comme on le voit, les Algériens résidant en France, ayant déjà un titre

unique de séjour et de travail, un « certificat de résidence de ressortissant algérien », ne sont pas inclus dans les changements intervenant pour la délivrance de ce titre unique de dix ans. Il est souhaitable que la réglementation française de l'immigration change. En effet, celle-ci depuis une trentaine d'années, a distingué, morcelé les situations des diverses catégories de migrants. L'orientation la plus immédiate à prendre pour favoriser l'insertion et l'égalité de traitement est l'unification des situations et l'égalité des droits avec les nationaux.

Par exemple, tout étranger est obligé de déclarer ses changements de résidence. Et cela subsiste de la loi du 31 décembre 1947 qui stipule que tout étranger « astreint à la possession d'une autorisation de séjour » doit déclarer ses changements de résidence « effective et permanente » dans les huit jours de son arrivée au commissariat ou à la mairie du nouveau lieu « en indiquant très exactement le lieu de son ancienne résidence ainsi que sa profession ». Sur les certificats de résidence des Algériens, c'est un petit encadré au verso, en bas à droite, qui indique : « Tout changement de résidence doit être déclaré dans les huit jours de l'arrivée au nouveau domicile ». Cela constitue une disposition peu conforme par exemple au pacte international de l'ONU sur les droits civils, pacte ratifié par la France, et qui affirme dans un de ses articles : « **Quiconque se trouve légalement sur le territoire d'un Etat a le droit de circuler librement et d'y**

choisir librement sa résidence ». Alors, une police des étrangers particulière ?

De plus, jusqu'à présent subsistent des « règles de police » résultant des textes de 1946 qui disposent que : « **Les étrangers doivent être en mesure de présenter à toutes réquisition des agents de l'autorité les pièces ou documents sous le couvert desquels ils sont autorisés à résider en France** ».

Là aussi, une police des étrangers particulière ? Car ce contrôle du titre de séjour est un contrôle spécifique, qui vient en plus pour les étrangers puisque ceux-ci, comme les nationaux, sont déjà concernés par la vérification des titres de circulation et les contrôles d'identité selon le code de procédure pénale habituel.

Comment un policier, pour faire application de ces décrets de 1946, peut-il connaître a priori la nationalité de la personne à laquelle il demande de présenter son titre de séjour d'étranger ? Le physique, le comportement, la tenue vestimentaire, la diction ? Alors, la « chasse au faciès » ?...

Malheureusement, les pratiques discriminatoires peuvent trouver là un terrain d'action favorable.

UNE NOUVELLE RÉFLEXION

Il en est de même en ce qui concerne les pouvoirs discrétionnaires du ministre de l'Intérieur qui réapparaissent en cas d'urgence absolue, lorsque l'expulsion d'un étranger « constitue une nécessité im-

périeuse pour la sûreté de l'Etat ou pour la sécurité publique ».

La sécurité publique, l'ordre public, ici aussi des notions floues laissant la voie ouverte à d'éventuels abus.

Ces quelques exemples, parmi tant d'autres, sont pris parce qu'ils ont touché beaucoup d'Algériens particulièrement. C'est pourquoi, plus que jamais, il est nécessaire que s'instaure une tendance objective, de la part des autorités du pays d'accueil, à la sécurité des situations.

La population étrangère en France, on le sait clairement à présent, de source officielle, n'a pas augmenté depuis une cinquantaine d'années. Elle a même diminué pour ce qui est de la communauté algérienne.

Cette population immigrée a vu par contre un allongement de son ancienneté de résidence et de travail ainsi qu'une importance primordiale de jeunes issus de la « 2^{ème} génération ». Ce sont là des facteurs nouveaux, et ils concernent particulièrement la communauté algérienne en France.

La difficulté de la réflexion juridique sur l'insertion sociale des travailleurs migrants et de leur famille tient d'abord à l'impuissance du droit pour résoudre un problème qui le dépasse largement. Il est possible de tracer un cadre institutionnel, de promouvoir des principes non discriminatoires, à condition que la détermination politique des pouvoirs publics de ce pays et des collectivités locales cesse d'être insuffisante.

Dans une résolution adoptée en novembre 1983, le Parlement européen demandait aux pays d'accueil « *que soit prévue, par tous les Etats membres, l'intégration juridique et sociale des travailleurs étrangers arrivés dans les différents pays en tant que force économique conjoncturelle et rejoints ensuite par leur famille, en considérant essentiellement la deuxième et troisième génération et en tenant compte des caractéristiques et de l'identité des intéressés* ».

Aussi faut-il une autre réflexion juridique sur l'insertion car le migrant ne peut s'insérer dans la vie du pays d'accueil sans une adaptation de la législation permettant sa participation effective.

La première orientation à prendre pour favoriser l'insertion et l'égalité de traitement ne peut passer que par l'unification des situations.

Chérif Harbi

Des textes pour l'enseignement supérieur

Un acquis important

Mardi 11 septembre, au siège de l'ONRS à Ben Aknoun, une réunion des cadres de l'enseignement supérieur a eu lieu sous la présidence de M. Abdelhak Brerhi. A l'ordre du jour figuraient deux thèmes de réflexion que les recteurs, directeurs des grandes écoles et participants ont eu à débattre : les grandes orientations, et le programme de travail pour l'année universitaire 1984-1985.

« Qualité et Efficacité », tels sont les mots d'ordre qui déterminent les actions à conduire dès cette rentrée 1984, l'objectif primordial étant de poursuivre la réalisation de la nouvelle carte universitaire.

On se souvient des impératifs introduits par celle-ci, notamment en ce qui concerne le redéploiement des établissements de l'enseignement supérieur à travers l'ensemble du territoire national et, plus particulièrement encore, leur spécialisation dans les domaines scientifique et technologique (cf. La Semaine de l'Emigration n° 88).

D'un point de vue plus immédiat, M. Brerhi a mis l'accent sur la nécessité de parvenir au plus tôt à l'amélioration du rendement qualitatif de nos universités et instituts, à la formation continue et soutenue des formateurs algériens ainsi qu'au renforcement du potentiel scientifique et technique.

Depuis ces deux dernières années, et davantage encore depuis la première conférence nationale consacrée à la recherche, un important travail de remise en ordre du secteur a été effectué qui a permis, entre autre, d'organiser et de dynamiser la post-graduation, au plan interne, et la formation à l'étranger.

Les temps modernes sont certes au déploiement de la technologie mais ils n'en ignorent pas pour autant celui des sciences biologiques et de la terre.

Or, un grand effort est à

fournir par notre pays dans ce domaine et c'est pourquoi la carte universitaire a situé la création d'un grand nombre d'instituts qui s'y consacreront dans les régions directement concernées.

UNE PLUS GRANDE EFFICIENCE DANS LA GESTION

Ainsi, il a été décidé l'extension des investissements, la reconversion des ex-centres universitaires avec une mise en place de halles technologiques, la multiplication des filières de même que celle des points de formation (103 à travers l'ensemble du pays).

La prévision, en avril 1984, des nécessaires mesures d'urgence concernant la rentrée universitaire 1984-1985 a permis déjà d'assurer un accueil satisfaisant aux nouveaux étudiants, dans le tronc commun « technologie ».

Les nombreuses commissions regroupant tous les responsables des divers instituts (technologie, sciences médicales, sciences sociales...) ont ainsi travaillé au redéploiement de cette carte universitaire horizon 2000, et l'innovation, à titre d'exemple, en ce qui concerne les réunions entre responsables universitaires et autorités locales, aura permis d'aller encore plus vite dans la solution d'un certain nombre de problèmes.

Le ministre a d'ailleurs explicitement rappelé l'importance d'une coopération enrichissante non seulement entre

les établissements eux-mêmes mais aussi avec les secteurs utilisateurs. Le fait que les autorités locales (wilaya, daïra) prennent conscience des impératifs de la vie universitaire conduit à une meilleure prise en charge de l'ensemble des problèmes. C'est là la façon la plus nette de parvenir à une amélioration de la vie en cité universitaire et à une plus grande efficacité dans la rigueur de la gestion des moyens financiers, matériels et humains.

Dès cette rentrée 1984, chaque établissement sera tenu de suivre et de respecter un programme annuel de travail afin que la nouvelle carte universitaire permette de parvenir rapidement aux résultats espérés. La réalisation et le lancement de plusieurs opérations liées au déploiement de cette carte-programme, dira M. Abdelhak Brerhi, est un résultat d'autant plus encourageant qu'un acquis essentiel vient d'être réalisé par l'enseignement supérieur : LA MISE EN PRATIQUE DES TEXTES PORTANT ORGANISATION ET CODIFICATION DU SYSTEME UNIVERSITAIRE NATIONAL.

Après le renforcement des formations technologiques, le regroupement des filières, la refonte des profils et programmes, la définition d'un système de progression et d'une nomenclature des instituts, le renforcement de la planification et de la formation post-graduée, la promulgation de ces textes ayant trait tant au fonctionnement qu'à

l'organisation des établissements et au statut des personnels constitue un nouveau pas décisif dans l'essor de l'université algérienne.

Ces textes qui font suite à l'adoption par le gouvernement en avril dernier de la carte universitaire horizon 2000, sont parus dans le journal officiel n° 32 et n° 34 du 7 et 31 août 1984. Le premier décret modifie et complète le statut des Ecoles Normales supérieures. Sept autres ont trait à l'organisation et aux attributions des universités, quatre concernent la création d'instituts nationaux d'enseignement supérieur en sciences médicales et 37 portent sur les INES (Instituts Nationaux d'Enseignement Supérieur). Au total cinquante-six décrets vont désormais régir le secteur, avec pour objectif de conforter et d'impulser la mise en œuvre de la carte universitaire.

M. Brerhi a noté, à cet effet, le net afflux des étudiants vers les filières technologiques, ce qui constitue « un résultat positif et révélateur en matière de régulation ».

COMPLETER ET ENRICHIR LE PROGRAMME DE TRAVAIL

Le ministre a d'ailleurs invité les participants à compléter et enrichir le programme de travail du Ministère pour qu'il soit pleinement efficace. Le programme de travail de chaque établissement devra être axé sur quatre objectifs essentiels : l'amélioration du rendement et de l'efficacité de la formation, le renforcement de la formation technologique, de la post-graduation et des activités de la recherche.

Ce n'est pas par hasard que le ministre a conclu en mettant en exergue l'importance de la concrétisation de toutes les actions programmées. L'université doit, en effet, « être le fer de lance de la conquête de la science et de la technologie qui nous permettront de parachever l'œuvre de novembre 54. La bataille de l'avenir se déroule dès à présent dans la formation des capacités à assimiler et à reproduire les connaissances scientifiques et techniques et ce, à un degré sans cesse plus élevé. Dans cette lutte sévère, l'université est la pièce maîtresse... »

A.C.

REGION OUEST

A.G. des comités de Malakoff, Nanterre et Gennevilliers

Le 16 septembre 1984 s'est tenue, au centre Alpha de Chatillon-sous-Bagneux, une assemblée générale des militants des comités départementaux de Malakoff, Nanterre et Gennevilliers sous la présidence de M. Ramdane Meguerne, responsable de la Région Ouest, assisté de MM. Shouli, responsable culturel de la Région Ouest, et des coordinateurs de Malakoff, Nanterre et Gennevilliers.

Après avoir observé une minute de silence à la mémoire de nos chouchous, M. Shouli a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à tous les militants et militantes venus très nombreux à cette assemblée, puis il a rappelé les décisions prises par la 11^{ème} Assemblée Générale. Il a également demandé aux militants d'être vigilants et, surtout, les a mis en garde contre des associations fictives qui cherchent à semer la discorde au sein de notre communauté dans le seul but d'abriter les groupuscules d'opposition qui veulent nuire à notre association et à la politique qui répond aux aspirations de notre peuple.

Après ce large exposé, la parole a été donnée à nos militants qui ont exposé les problèmes qu'ils rencontrent tant en pays d'accueil que dans notre propre pays. Ils ont demandé à nos instances dirigeantes d'essayer d'apporter des solutions à tous ces problèmes.

De son côté, M. Bitam a



L'assistance et la tribune officielle.

fait un large tour d'horizon à propos de l'enseignement de la langue nationale, ce qui a intéressé toute l'assistance, et a énuméré les problèmes que rencontre son département. Malgré ces difficultés, l'éducation de nos enfants est assurée et de nombreuses classes nouvelles seront ouvertes cette année. Souhaitons à ce

responsable dynamique ainsi qu'à tous ses collaborateurs de continuer dans cette bonne voie à la satisfaction de toute la population de la région Ouest.

Avant de clôturer la séance, M. Meguerne a fait un large tour d'horizon de tous les problèmes qui nous concernent et a répondu avec fran-

chise et sans détour aux questions posées par nos militants, à la satisfaction générale de l'assistance, et les assurés que notre association fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider et sauvegarder les droits de notre communauté dans la mesure du possible.

Naït Medjani

Enlèvement du petit Ahmed TOUMI

L'enfant assassiné

Le petit Ahmed Toumi, âgé de 4 ans et demi, enlevé le 27 juillet dernier dans le square KELLERMAN (Paris XIII^e) a été retrouvé mort dans la région de Torcy (Seine-et-Marne).

Près de deux mois après l'enlèvement de l'enfant, on ne sait pas encore dans quelle

mesure l'enquête menée par la brigade des mineurs à Paris permettra de retrouver le ravisseur, un homme de trente-trois ans, grand aux cheveux mi-longs et grisonnants.

Malgré une diffusion exceptionnelle du portrait du petit Ahmed et la grande place accordée par la presse à ce

rapt, malgré un nouvel effort de la télévision qui avait donné un portrait complet de la famille Toumi, des plus modestes, mettant l'accent sur le désarroi profond de la mère, voilà donc qu'on découvre le cadavre de l'enfant abandonné dans un bois, en zone industrielle de Torcy.

Il ne fait aucun doute que l'assassin, en dépit d'une très large diffusion de son portrait, se croit (ou se sait ?) à l'abri de toute atteinte. L'information contre « X » lancée par le juge d'instruction M. Michel

SALZMANN permettra-t-elle de le retrouver ? C'est ce que nous attendons le plus, le petit Ahmed étant, malgré son âge, la dernière victime des crimes odieux qui frappent notre communauté. Il faut que justice soit faite.

C'est pourquoi nous espérons que les enquêteurs, forts des derniers éléments depuis la découverte du corps à Torcy, feront tout ce qu'il faut pour retrouver l'ignoble tueur...

A.C.

Le sommet tripartite Algérie-Mauritanie-Mali

Dans le cadre de contacts traditionnels entre les trois pays frères, une rencontre tripartite au sommet algéro-malo-mauritanienne s'est déroulée le 16 septembre à Nouakchott.

Les trois chefs d'Etat, les présidents Chadli Bendjedid, Moussa Traoré et Khouna Ould Haidalla, ont eu un tête-à-tête de quatre heures, suivi d'entretiens bilatéraux. Ces entretiens devaient en-

suite être élargis aux ministres des Affaires étrangères des trois pays. A l'issue de ces discussions, les délégations algérienne, malienne et mauritanienne ont tenu une séance de travail sous la présidence des ministres des Affaires étrangères des trois pays.

Ce sommet tripartite a permis de renforcer davantage les excellentes relations qui existent entre les trois pays frères. ■



Photo El Moudjahid

M. Messaadia : « Le rôle du militant du parti s'accroît constamment »

« Le rôle du militant du parti s'accroît constamment, d'autant plus que les questions les plus cruciales sont soumises à la base militante du parti et des différentes organisations de masses pour les débattre, les enrichir et les formuler dans un cadre politique avant la prise de décision. » C'est en ces termes que M. Mohamed Chérif Messaadia, membre du secrétariat permanent du Comité central du FLN, s'est adressé aux membres des mouhafadhas nationales du parti, à l'ouverture, le 18 septembre, de deux journées d'études sur le thème des affaires économiques et sociales.

Un triple objectif

Cette rencontre, qui s'inscrit dans le cadre du programme d'action du parti arrêté par le 5^{ème} congrès et qui se situe à quelques se-

maines du lancement du 2^{ème} plan quinquennal, avait un triple objectif : expliquer et transmettre le contenu du rapport du secrétaire général du parti, adopté par le 5^{ème} congrès et qui constitue un document de travail ; transmettre les recommandations du 5^{ème} congrès ainsi que ses résolutions, notamment celles concernant le plan quinquennal ; transmettre les résolutions de la 12^{ème} session du Comité central qui ont défini les grands axes du prochain plan quinquennal.

M. Messaadia a rappelé les nombreuses étapes qu'a connu le parti du FLN depuis l'indépendance, soulignant que l'étape de l'organisation a pris de l'ampleur à partir du 4^{ème} congrès, du congrès extraordinaire et du 5^{ème} congrès duquel le parti est sorti fort après avoir achevé l'organisation de ses structures pour œuvrer dans le cadre des instances léga-

les, la clarté des attributions et la complémentarité des tâches.

Le responsable du secrétariat permanent du parti a ensuite souligné la nécessité d'approfondir la pratique de la démocratie au sein du parti et d'adopter le dialogue constructif et responsable.

Un patriote fier

Il a défini le militant comme étant le patriote fier qui adhère volontairement et en toute conviction au parti et s'engage à respecter sa ligne politique, s'attache à ses choix et défend avec acharnement ses principes. Sur le terrain, a-t-il ajouté, son rôle consiste à préparer, développer et défendre les idées de son parti et gagner ceux qui sont idéologiquement proches de son parti. M. Messaadia a mis l'accent sur l'importance des moyens d'information pour faire connaître cette action. Les

moyens d'information, a-t-il estimé, doivent attirer l'attention sur les aspects négatifs et mettre en relief les aspects positifs.

M. Mohamed Chérif Messaadia a ensuite évoqué les relations du parti avec les organisations de masse, prolongement naturel du parti, et les autres appareils de l'Etat qui œuvrent à la concrétisation des principes et des choix du parti du FLN.

Après avoir souligné l'importance du rôle du parti, durant l'étape actuelle, dans l'encadrement et la mobilisation des masses populaires, le responsable du secrétariat permanent du parti a conclu en mettant l'accent sur la nécessité de multiplier ce genre de rencontres spécialisées pour examiner les différentes questions en adoptant des méthodes de travail adaptées aux exigences du développement national. ■

La visite en Algérie du président Ali Nasser Mohamed

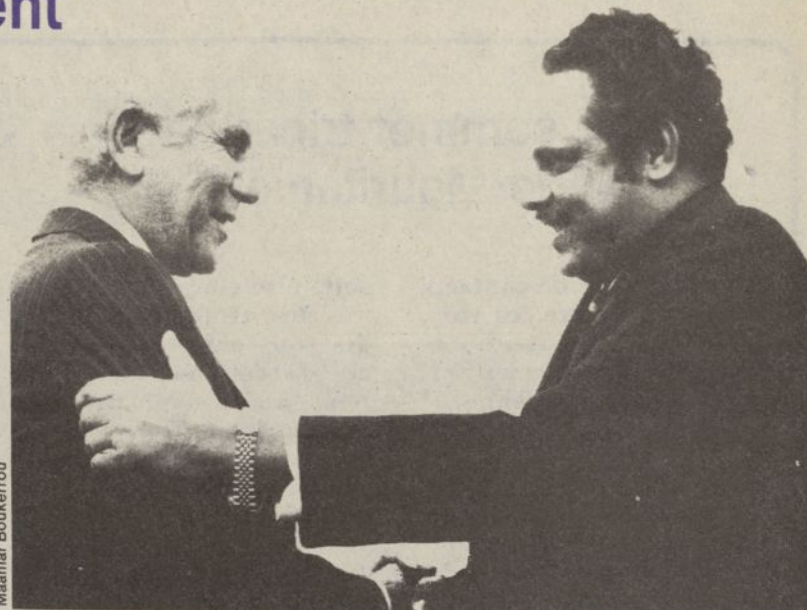
« Mon séjour a contribué à renforcer les liens traditionnels de lutte qui unissent les deux partis et les deux pays », a déclaré, avant son départ d'Alger à l'issue d'une visite de travail et d'amitié en Algérie (18-20 septembre), le président Ali Nasser Mohamed, secrétaire général du Comité central du Parti Socialiste Yéménite, président du présidium du Conseil suprême du peuple et président du conseil des ministres de la RDPY.

Le président Ali Nasser Mohamed, qui a eu plusieurs entretiens avec le président Chadli Bendjedid et les responsables algériens, a précisé que ces entretiens ont porté sur les relations bilatérales,

les voies et moyens de les consolider ainsi que sur les développements intervenus sur la scène arabe et la nécessité de renforcer la coordination qui existe entre les deux partis et les deux pays vis-à-vis des questions de libération dans le monde arabe et, en premier lieu, la question palestinienne.

Ces relations bilatérales, a indiqué le chef de l'Etat yéménite, connaîtront dans un proche avenir un développement particulier marqué par la coordination des actions des deux pays au profit de l'action militant arabe contre l'impérialisme et le sionisme.

La République Démocrati-



que du Yemen, a enfin déclaré le président Ali Nasser Mohamed, renouvelle son ferme soutien à l'Algérie, son parti, son gouvernement et son peuple, face aux provocations et aux complots impérialistes et réactionnaires. Nous avons,

a-t-il ajouté, la plus grande confiance en la capacité du peuple algérien et de sa direction révolutionnaire de concrétiser les objectifs grandioses de la Révolution algérienne et de faire échec à tous les plans d'agression ■

Tchad

Est-ce la fin du conflit ?

La France et la Lybie « ont décidé de procéder dans les meilleurs délais à l'évacuation totale et concomitante du Tchad des forces armées françaises et des éléments d'appui libyens au GUNT, ainsi que de la totalité de leurs armements et équipements respectifs ».

C'est le texte du communiqué diffusé simultanément, le 17 septembre, à Paris et Tripoli. On devait apprendre, dans les jours qui suivirent, que cette évacuation devait s'effectuer à partir du 25 septembre et qu'elle devrait probablement s'achever 45 jours plus tard. Le retrait de ces forces sera supervisé par quatre pays — non encore précisés — choisis paritairement par la France et la Libye.

POUR UN RETRAIT GLOBAL ET DEFINITIF

L'annonce de cet accord franco-libyen a provoqué une réaction de satisfaction générale. Cependant, les diverses parties directement ou indirectement intéressées, ainsi que les observateurs, s'interrogent et se demandent si cet accord signifie réellement la

fin prochaine du conflit fratricide du Tchad.

Ainsi, le ministre tchadien des affaires étrangères, M. Gouara Lassou, en visite à Alger, a notamment déclaré : « Nous ne pourrions exprimer effectivement notre satisfaction que lorsque le retrait des forces étrangères du Tchad se réalisera réellement, globalement et définitivement ».

ESPOIR DE NEGOCIATIONS

Le ministre tchadien de l'information, M. Soulaïla Mahamat, a déclaré pour sa part, à Dakar, que son pays est sceptique au sujet de l'application de l'accord franco-libyen, notamment en ce qui concerne la Libye.

Pour le GUNT (gouvernement d'union nationale de transition du Tchad), il faut se féliciter de cet accord. Selon son porte-parole, M. Adam Yaccoub, il revient à l'Afrique de régler le problème du Tchad et le GUNT « souligne avec force son attachement aux accords de Lagos (signés en 1979 entre toutes les tendances tchadiennes) ».

Enfin, l'OUA salue l'accord et croit que ce geste contribuera grandement à garantir l'indépendance et l'intégrité territoriale du Tchad et

tracera la voie à la paix. Elle espère que le peuple tchadien engagera des négociations pour aboutir à cette paix. ■

Déclaration du porte-parole du ministère des A.E.

A la suite de l'annonce du retrait des forces libyennes et françaises du Tchad, le porte-parole du ministère des Affaires étrangères a fait la déclaration suivante :

« L'annonce du retrait progressif des troupes étrangères du Tchad favorise la réunion des conditions nécessaires à l'annonce d'un processus devant aboutir à un règlement durable du problème du Tchad.

« Le gouvernement algérien accueille avec satisfaction cette annonce en tant qu'elle constitue un début de réponse à l'une des exigences constantes et unanimes de l'Afrique, telles qu'exprimées dans le communiqué du Bureau du 19^{ème} sommet de l'OUA réuni à Addis Abéba en juillet 1983.

« C'est à la pression constante de l'Afrique et à son attachement à ce que l'affaire du Tchad demeure

celles des Tchadiens eux-mêmes, que s'amorce enfin, le retrait des troupes étrangères de ce territoire. Cette pression demeure nécessaire, aujourd'hui, et cet attachement doit se manifester encore avec la même force pour que ce retrait, loin d'être subordonné aux seules préoccupations des puissances étrangères, s'effectue en absolue conformité avec le respect de l'unité nationale du Tchad et de son intégrité territoriale.

« L'Algérie, pour ce qui la concerne, est attentive au plus haut point à tous les développements en cette terre africaine. Elle a la volonté d'œuvrer activement pour que le destin du Tchad soit assumé par les Tchadiens eux-mêmes et pour que triomphe, en ce pays, la réconciliation nationale sur les déchirements fratricides ». ■

Prochain colloque international sur les institutions de la RASD

Un colloque international de juristes sur les fondements juridiques et institutionnels de la République Arabe Sahraouie Démocratique se tiendra à Paris les 20 et 21 octobre prochains.

Ce colloque, auquel participeront des organisations non gouvernementales de juristes et des personnalités du monde juridique de différentes nationalités sera marqué par différentes communications qui mettront en lumière les fondements juridiques de la République Arabe Sahraouie Démocratique. Il sera traité également des structures institutionnelles et des structures économiques

et sociales de ce pays dont le peuple mène depuis dix ans un combat héroïque pour le respect de ses droits et le retrait des troupes d'occupation.

Sous le thème « les fondements juridiques » qui constitue la première communication du colloque, les participants discuteront du droit à l'indépendance du peuple sahraoui, de la formation de la R.A.S.D. ainsi que du peuple sahraoui et des droits de l'homme.

Dans une seconde communication ayant pour titre « les structures institutionnelles », il sera étudié la constitution et les orienta-

tions de l'Etat Sahraoui ainsi que le fonctionnement de ses institutions. Dans une troisième et dernière communication relative « aux structures économiques et sociales », les juristes évoqueront la population sahraouie et sa vie quotidienne, ses activités économiques, son enseignement et sa culture. Les conclusions qui seront tirées à l'issue des débats seront consignées dans un rapport de synthèse qui contribuera à renforcer la position de la R.A.S.D. dans les conférences et forums internationaux.

Les organisations du colloque rappellent que la R.A.S.D. est reconnue par

57 pays et qu'elle a été admise à l'O.U.A le 22 février 1982. Cependant, ajoutent-ils, le plein exercice de sa souveraineté territoriale est actuellement entravé par les forces d'occupation marocaines.

Dans ces conditions, indiquent-ils, il est « apparu très important de réunir juristes et organisations concernés afin de créer une conscience collective de la situation dans cette partie de l'Afrique et de définir ensemble les moyens propres à faire respecter le principe de souveraineté nationale du peuple sahraoui.

(A.P.S.)

Coopération interparlementaire algéro-tunisienne

Une délégation parlementaire tunisienne, conduite par M. Mahmoud Messadi, président de la chambre des députés, vient d'effectuer une visite de quatre jours (16-20 septembre) en Algérie.

Durant son séjour, la délégation tunisienne a été reçue par le président Chadli Bendjedid, M. Mohamed Chérif Messaadia, M. Abdelhamid Brahimi, le Dr. Ahmed Taleb Ibrahim. Elle a eu bien sûr des entretiens avec une délégation parlementaire algé-

rienne conduite par M. Rabah Bitat. Ces entretiens, indique une déclaration conjointe algéro-tunisienne, se sont déroulés « dans un climat empreint de fraternité et de compréhension totale ».

Cette déclaration qui fait état de l'« excellence » des relations entre les deux pays, indique que les deux parties considèrent que l'union des pays du Grand Maghreb constitue un idéal et un objectif. Elle rapporte par ailleurs qu'elles sont convenues de créer un comité de coordination interparlementaire.

Avant de quitter Alger, M. Messadi a notamment déclaré que le traité de concorde et de fraternité conclu entre les peuples tunisien et algérien « est devenu le cadre idéal pour l'action commune et la conjugaison des efforts en vue de réaliser de nouveaux pas que nous voulons géants, à longue portée et profonde. Ceci n'est sans doute pas difficile en raison de la solidarité des principes sur lesquels repose ce traité ».

Signalons qu'au cours de son séjour, le président Ali Nasser Mohamed a rencontré M. Mohamed Abdelaziz, président de la République Arabe Sahraouie Démocratique, secrétaire général du Front Polisario.

■

En bref...

● LA REUNION ANNUELLE du conseil exécutif international de la conférence mondiale de l'énergie a eu lieu à Alger, du 22 au 24 septembre. 280 délégués de comités nationaux de l'énergie, 13 organisations internationales ainsi que 200 cadres nationaux de divers secteurs économiques ont participé aux travaux.

Dans le cadre de cette réunion, le comité algérien de l'énergie a organisé une « journée énergétique nationale » qui a vu des exposés-débats sur la politique et les programmes énergétiques algériens, ainsi qu'une session technique « substitutions et économies d'énergie, facteurs de gestion optimale des ressources énergétiques ».

★

● L'ALGERIE a été élue le 19 septembre à Addis Abéba à la vice-présidence de la Fédération Africaine des Chambres de commerce qui a été constituée le 18 septembre. La présidence est assurée par le Nigéria, tandis que les autres vice-présidences ont été confiées au Zimbabwe, à l'Ethiopie et au Zaïre.

U.N.E.S.C.O.

Entretien M'Bow-Brahimi El Mili

M. Mohamed Brahimi El Mili, ambassadeur, délégué permanent de l'Algérie auprès de l'U.N.E.S.C.O., a présenté le 19 septembre ses lettres de créances à M. Ahmadou Mahtar M'Bow, directeur général de cette institution spécialisée des Nations-Unies.

Au cours de l'entretien, MM. Brahimi El Mili et M'Bow ont évoqué les relations de coopération qui existent entre l'Algérie et l'U.N.E.S.C.O.

Ils ont évoqué, également, les possibilités d'un développement de cette coopération.

Par ailleurs, le nouvel ambassadeur d'Algérie a réaffirmé l'attachement de notre

pays aux idéaux et à l'action menée par l'U.N.E.S.C.O. pour le développement de la coopération internationale dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences. (APS)



(Photo UNESCO)

Parti : réunion d'évaluation

Le président Chadli Bendjedid, président de la République, secrétaire général du parti F.L.N., a présidé le 23 septembre au siège central du parti, une réunion du secrétariat permanent du Comité central élargi aux secrétaires des mouhafad-hate et aux secrétaires généraux des organisations de masse.

L'ordre du jour de cette rencontre d'évaluation a porté sur l'organisation interne du parti, ses activités dans les secteurs social, éco-

nomique, culturel, de l'information, de la formation et des relations extérieures ainsi que sur l'activité des hauts conseils de la jeunesse et de la langue nationale.

En ouverture des travaux de cette réunion, un rapport complet relatif aux secteurs cités a été présenté portant notamment sur la situation financière durant le premier semestre de cette année et les perspectives dans chaque domaine.

(APS)

En bref...

● **UN COMITE DE SOUTIEN** au peuple sahraoui vient de se constituer à Lille, en France, a annoncé le 23 septembre un communiqué du ministère de l'information de la RASD.



● **LA SONELGAZ** (société nationale de l'électricité et du gaz) et l'entreprise soviétique Technopromexport ont signé, le 20 septembre à Alger, un contrat pour la construction d'une centrale thermique à Jijel.

D'une puissance totale de 630 mégawatt (trois groupes de 210 MW cha-

cun), cette centrale viendra s'ajouter à celle de Ras Djinet (670 MW) et répondra à la demande du futur complexe sidérurgique de Bellara (El Milia).

Les travaux de construction de la centrale démarrent incessamment et la mise en service des trois groupes s'effectuera entre 1990 et 1991, à une cadence d'un groupe tous les six mois.



● **Le Dr. Ahmed Taleb Ibrahim**, qui dirige la délégation algérienne à l'actuelle session de l'Assemblée générale de l'ONU, a rencontré son homologue soviétique, M. Andrei Gromyko.

SPORTS

Football

4^{ème} journée du championnat « Nationale I »

Plus que deux leaders (MPO et WOB) au classement du championnat de la « Nationale I », à l'issue de la 4^{ème} journée. A l'heure où nous avons mis sous presse, les résultats de la 5^{ème} journée, disputée le 24 septembre, ne nous étaient pas parvenus.

RÉSULTATS

GCR Mascara : 3 - USM El Harrach : 3
MA Hussein-Dey : 4 - WRF Collo : 0
MP Oran : 3 - CM Belcourt : 0
ESM Bel Abès : 0 - ESM Guelma : 0

AM Ain Miila : 1 - CSO Chlef : 1
USM Annaba : 2 - WM Tlemcen : 0
EP Sétif : 1 - RS Kouba : 0
WOB : 2 - JS Bordj Menail : 0
MPA : 1 - ASC Oran : 2
JET-JCM Tiaret reporté.

CLASSEMENT

1) MPO, WOB 10 pts ; 3) GCRM, ESMG, USMH, MAHD, CSOC 9 pts ; 8) MPA, JSMB, EPS, ESMBA, ASCO 8 pts ; 14) WKFC 7 pts ; 15) CMB, AMAM, RSK 6 pts ; 18) WMT 5 pts ; 19) JET, JCM 4 pts.

● LA JET, vainqueur du Dynamos de Harare (2-0), s'est qualifiée aux tirs des pénalités (5-3) pour les demi-finales de la Coupe d'Afrique des clubs champions. Son adversaire sera le club égyptien du Zamalek (19 octobre et 2 novembre).

Nouvelles de l'EN

● ALI FERGANI (JET) et Ali Bencheikh (MPA) ont décidé de mettre fin à leur carrière internationale.



● DIX-HUIT PROFESSEURS algériens évoluant en France sont sur les tablettes de l'entraîneur national Mahieddine Khalef en vue des prochaines grandes épreuves internationales (coupe d'Afrique, coupe du monde et Jeux Olympiques). Il s'agit de : Stambouli, Medjahdi, Maroc, Ben Mabrouk, Chebel, Madjer, Assad, Bensaoula, Mansouril et II, Hamimi, Bouafia, Tlemçani, Kourichi, Maatar, Oudjani, Chikhi et Guendouz.



● SEPT D'ENTRE EUX sont d'ores et déjà convoqués pour le stage de Jouy-en-Josas (France) qui doit se dé-

rouler du 4 au 8 octobre en prévision du match amical contre la RDA, le 12 octobre à Berlin-Est. Ce sont Stambouli, Medjahdi, Ben Mabrouk, Madjer, Assad, Bensaoula et Mansouri Fawzi. Karim Maroc, prévu, n'y participera pas à cause de sa blessure.



● A L'OCCASION DU STAGE de Jouy-en-Josas, une réunion se tiendra — sous l'égide de l'Amicale et de l'ambassade d'Algérie à Paris — entre les responsables de l'EN et les joueurs professionnels. Les droits et les devoirs des internationaux y seront discutés.



● NOUVELLE MESURE : tout élément international qui se fera expulser au niveau de son club pour des raisons disciplinaires, fera l'objet d'une suspension au niveau de l'EN.

Basket-ball

Bon comportement des juniors algériens aux 2^{èmes} championnats arabes

Les Syriens ayant été disqualifiés pour avoir incorporé des joueurs de catégorie supérieure, l'Algérie, l'Arabie Séoudite et la Jordanie se sont classées premières aux 2^{èmes} championnats arabes « juniors » de basket-ball qui se sont achevés le 17 septembre à Amman.

La Palestine et le Koweït ont terminé, respectivement, 4^{ème} et 5^{ème}.

Les juniors algériens ont gagné trois matches contre l'Arabie Séoudite (81-79), la Palestine (89-79) et le Koweït (66-60). Ils ont été battus par la Jordanie (66-83) et la Syrie (61-79).

Honorons la mémoire de l'Emir Khaled

le valeureux petit fils de l'Emir Abdelkader

Je vous remercie d'avoir publié mon récit sur « notre seigneur Mohammed et la Femme (1) » et d'avoir eu la délicate attention de mettre en tête ces simples mots fort éloquentes : « des égards pour ma foi. » A l'époque lointaine de mes études à Paris, j'avais créé à « l'Union des Jeunes Chrétiennes » 14, rue Trévis, avec Malek Bennabi et un ami français (filleul d'une noble dame qui nous apporta un discret soutien), une association d'amitié entre étudiants musulmans et étudiants chrétiens.

Sur le plan culturel nous déployâmes une louable activité. Je fis des conférences qui eurent des succès et je projetai d'étendre cette activité au domaine social (pour venir en aide aux ouvriers algériens sans travail). Mais en butte à la malveillance, notre Association découragée cessa toute activité. Moi-même je dus me faire démarcheur en charbon (payé à la commission), pour assurer ma subsistance et continuer mes études. J'évoque à dessein ce souvenir pour rappeler que le « racisme » ne date pas d'aujourd'hui.

Mon écrit a été très apprécié (comme mes écrits antérieurs). Une charmante jeune fille est venue me féliciter. Un libraire m'a dit que des étudiants de l'université ayant vu mon écrit ont acheté les vingt numéros qu'il avait mis en vente. Antérieurement, un professeur m'avait dit que des extraits de mon article sur Isabelle Eberhardt avaient été donnés comme « devoir de français » à des élèves d'un lycée de Batna.

Aujourd'hui, je vous envoie une photocopie d'un article sur l'Emir Khaled que le journal « Algérie - Actualité » eut la bonté de publier en avril 1980 (2), je vous prie de le publier sous ce titre : « Honorons la mémoire de l'Emir Khaled, le valeureux petit fils de l'Emir Abdelkader ».

L'émir Khaled est mort en exil, méconnu. Dans son jeune âge, je l'avais vu à la mairie d'Alger où il fit une conférence en langue arabe. Etienne Nasr eddine Dinet, un homme avenant et distingué, était présent. Au cours de sa conférence, il cita des vers de sa composition que j'ai oubliés. Mais il prononça d'une voix grave et poignante ces mots que je n'ai pas oubliés : « *Nous devrions pleurer des larmes de sang* ». Il y déployait, en plus de la duplicité des pouvoirs publics, l'apathie de la masse et la veulerie de l'élite. L'émir Khaled ne cherchait pas la popularité (cette « grande menteuse » comme dit Victor Hugo) il voulait servir son peuple, notre peuple. Quand il est mort en exil, il n'y eut pas à ma connaissance, des prières publiques dans nos mosquées. On l'avait oublié. Mais un homme ne l'oublia pas : le Cheikh Ben Badis. Dans la revue « Chihab », il lui consacra un émouvant article. Que Dieu Le Très Haut bénisse ces deux grands patriotes algériens.

Mohamed Hamouda Bensai. Batna

(1) Voir « la Semaine » n° 95.

(2) « Algérie Actualité » n° 758.

L'émir Khaled — nonobstant tout ce qui a été écrit sur lui — le connaissons-nous vraiment ? Il n'a pas laissé de « mémoires ». Mais, ses écrits divers et ses poésies (car, comme son grand père il sut écrire dans la langue d'Imroa-El Kaïs) ne sont-ils pas des témoignages qui nous aident à le comprendre ? Les articles du journal « l'ikdam » (qui n'ont pas été réalisés en volume) ses discours et principalement celui d'Avril 1922 au Mausolée de Sidi Abderrahmane où il osa demander au président Alexandre Millerand une représentation des musulmans algériens au parlement français ne méritent-ils pas d'être rappelés ? Son action à Alger tout particulièrement au conseil municipal (où il n'y avait pas que des « bœni oui oui ») et à Paris, en 1924, auprès des travailleurs mu-

sulmans nord africains, — action que devait reprendre courageusement son compatriote de Mascara, le vaillant Hadj Ali Abdelkader — est trop oubliée, hélas. Qui se rappelle encore sa lettre au président Herriot en 1924, où il résuma ses revendications essentielles et qui fut en quelque sorte son « testament politique » ? L'émir Khaled fut un patriote sincère (qui aimait passionnément son pays), et un homme simple aimant le peuple dont il connut la misère et voulut le bien, un homme de foi porté vers l'assistance et l'entraide. Il fut aussi un politique avisé, sachant maîtriser ses nerfs et tenant compte des réalités de l'époque. Et, dois-je ajouter, sa lettre au président Wilson en mai 1919 — dont parla hargneusement il y a fort longtemps, le Dr Victor Tranga dans son journal, « l'évolution

nord africaine » et que le professeur G.H.R. Ageron a eu l'obligeante bonté de nous faire connaître — fut peut-être une erreur (car, à mon sens, l'heure du vrai nationalisme n'avait encore pas sonné). Anticipant sur les événements, méconnaissant le malchance des chancelleries et cédant à la séduction des mirages d'après guerre, elle lui fut dictée davantage par le sentiment que par la froide raison. Comme le prince Fayçal (le fils du chérif de la Mecque) il crut aux « 14 points » du président américain.

Et, comme Fayçal (dont les rêves s'écroulèrent à Meissaloun) il déchantait amèrement. La dure expérience, qui ne trahit jamais, lui fit comprendre qu'il y a loin de la coupe aux lèvres et que le romantisme politique n'a jamais été payant.

L'Emir Khaled devait mourir à Damas, près de son grand-père. Il avait trop compté sur ses amis, dont beaucoup l'abandonnèrent. « L'administration algérienne », les gros colons et la « raison d'état » — mirent fin à sa carrière politique. Il dut prendre le chemin de l'exil. Quel crime avait commis ce fier soldat pour qui son passé militaire plaiderait hautement ? Celui d'avoir pris sérieusement en main la cause sacrée de son peuple.

Il avait voulu pour les Algériens un peu de justice, de dignité, de liberté. Le Cheikh Ben Badis ne s'y était pas trompé. Au lendemain de sa mort dans la revue « Ech Chihab » il lui consacra un émouvant article. Tous deux ont grandement servi l'Islam et l'Algérie. Et tous deux ont droit à notre fidèle souvenir.

Courrier des lecteurs

désespoir

J'ai l'honneur de solliciter l'hospitalité de vos colonnes pour exposer un problème jusqu'ici insoluble.

J'ai émigré en France depuis 1951 ; dernièrement j'ai subi une opération chirurgicale à l'issue de laquelle mes employeurs n'ont pas jugé bon de me reprendre. Je me suis inscrit au chômage jusqu'au 29.11.83, date à laquelle mon allocation a été supprimée.

De retour au pays, mon problème de réinsertion s'est posé

de façon cruciale. J'ai frappé à toutes les portes pour chercher un travail, mais je n'ai eu que des promesses jusque là.

Je possède (légué par mon père), un lot de terrain sur lequel je voulais bâtir une maison décente pour mes enfants (actuellement j'habite une hutte). Le président de l'APC d'Iflissen n'a pas voulu m'accorder l'autorisation de construire et il a tenu avec moi des propos indignes d'un élu du peuple. Je dois vous avouer que je suis au désespoir et que mes six enfants ne sont pas près de mener une vie normale.

Ouadjir Mohamed

Tizi Ouzou

une page

C'est avec fierté que je feuillette votre publication dont je viens de recevoir un numéro à mon domicile à Rabat. D'une impression impeccable, cette revue reflète fidèlement les péripéties de la vie de nos frères Algériens en France. J'aimerais voir une page réservée à nos frères tunisiens et marocains vivant en France face à leurs difficultés ; car à mon information, ils ne disposent pas d'une telle revue qui puisse décrire leurs problèmes face aux autorités françaises, face à la presse abondante du

pays d'accueil dont certains journaux s'attaquent à nos frères algériens. Vous avez su, avec votre revue, rétorquer aux mauvais propos et critiques malveillantes de ceux qui n'ont pas encore oublié l'Algérie française.

Mille encouragements à votre publication et merci pour le numéro qui m'a été adressé.

Abderrahim Ouardighi (Historien)

A NOS LECTEURS

Nous vous rappelons que toute correspondance concernant le journal est à adresser à M. Le Rédacteur en chef « la Semaine » 3, rue Joseph Sans bœuf 75008 PARIS.

« Immigrés en prison »

Entretien exclusif avec Tewfik Farès

« Il est encore loin le printemps... »

« Immigrés en prison » ou, « il est encore loin le printemps » est le titre du bouleversant film réalisé par Tewfik Farès pour le compte de l'émission « Mosaïque ».

D'une durée de trois heures, ce film a vu la diffusion d'une première partie ce dimanche 23. Pourquoi, « immigrés en prison », les étapes de sa réalisation, la justice en France à l'endroit des immigrés, semblent être les principaux axes de cette émission qui veut marquer ou inaugurer selon le mot du réalisateur, une « Mosaïque » de lutte.

Nous avons cherché à aller plus loin, rencontrer les échos du tournage.

Nos colonnes donnent la parole au vétéran de l'émission Tewfik Farès, assisté de Djelloul Baghoura. Écoutons-les.

Leurs propos sont révélateurs d'une image de l'immigration qui ne cesse de se révéler à nous, avec violence...



... Tewfik Farès

Photos Maamar BOUKERROU

● LA SEMAINE : Quelles ont été les principales démarches qui ont rendu possible la réalisation de ce document ?

● T. FARES : La démarche d'origine se traduit par un nom, Ahmed Djemaï, un psycho-criminologue maghrébin, qui vit à Lyon. Il est le créateur et Président de l'Association « Insertion et vie sociale » et travaille sur le thème de la réinsertion des détenus, ces marginaux de l'immigration. Avec Ahmed Djemaï, on assiste actuellement à une sorte de nouvelle voie qui trace des actions qui peuvent être menées au sein de l'immigration ; autrement dit, après toute une phase où le culturel a dominé toutes les actions et servi de substitut à des formes d'inaction, on voit aujourd'hui des gens comme Ahmed Djemaï, proposaient une autre possibilité des prises en main d'actions qui retentissent sur l'existence, sur la vie même de l'immigration en France. Cela est le point de départ ; par ailleurs, Ahmed Djemaï tente dans le cadre de cette action de sensibiliser l'opinion publique et en premier lieu, l'immigration, aux thèmes de la condition pénitentiaire et en même temps, des possibilités, en quelque sorte, qui existent ou qui n'existent pas, et qui sont à créer dans la perspective de retour de ces gens là à la vie sociale. Avec un thème, disons le paradoxal, et qui consiste à demander comment réinsérer ceux qui, par définition ou par leur statut d'immigré n'étaient même pas déjà insé-

rer dans la société française. C'est à partir de cet ensemble d'idées que s'est construit le film et que nous avons cherché comment nous pouvions intervenir sur ce thème.

● Peut-on connaître l'attitude du ministère de la Justice à ce projet ?

— Je dois dire qu'à ce propos, on ne doit que se féliciter de l'attitude du ministère de la justice, puisque concerné au plus haut point. L'action de l'Association « insertion et vie sociale » s'inscrit nécessairement dans la mouvance du ministère de la justice. Nous avons fait avec le Président de l'Association un premier travail de mise en forme d'un projet et qui a été soumis aux instances du ministère de la justice, pour avoir la possibilité de rentrer dans les prisons lyonnaises pour faire l'enquête. D'emblée, nous avons été totalement soutenus par le ministère de la justice et surtout le projet qui présentait un intérêt au plan de l'information, au plan du sérieux avec lequel le thème devait être traité etc. Nous avons donc fait une enquête à l'intérieur et autour des prisons lyonnaises. Il faut dire aussi que c'est la première fois, qu'en France, une équipe de télévision a pu pénétrer de cette façon dans l'univers carcéral sans se trouver être confrontée à des freins de durée, de limite et cela, il fallait le noter.

● Et les rapports avec le personnel de surveillance ?

— C'est évident, quand on pénètre dans un

monde fermé, nous ne sommes pas dès les premiers instants accueillis les bras ouverts. Nous sommes d'autant moins accueillis que l'accord est venu de cette immense administration lointaine qui régit tout ce monde là. Mais je crois que dans l'ensemble, tout le monde a compris, aussi bien les détenus avec lesquels nous avons été en rapport que les gens qui sont tout autour de l'univers de la prison que les surveillants, l'objet de notre travail.

● Quelle est l'opportunité de cette réalisation « immigrés en prison » pour ne pas dire « immigrés en prison », pourquoi faire ?

— C'est peut être là que réside le fond du problème. L'attention a été déjà attiré par Ahmed Djemaï qui nous a, alerté sur le problème et que les gens connaissent plus ou moins, le taux relativement important d'immigrés en prison de France, et relié aux thèmes largement rebattus, à savoir l'équation « immigration = délinquance ».

Nous avons voulu pour notre part, aller voir ce qui avait derrière tout cela et finalement présenter un document aux gens et leur faire prendre conscience de ce qui est, disons, le négatif de l'immigration. Je dis le négatif de l'immigration en technicien ; je ne dis pas ce qui est à mettre au négatif. Je veux donc parler de cette image de nous même qui n'est peut être révélée que si on veut bien la plonger dans un révélateur.

Nous avons voulu que ce film soit un peu le révélateur puisque le négatif existait. Nous avons posé le principe que l'ombre des barreaux se projetait sur la condition immigrée et que la prison n'était pas dans l'homme mais autour de l'homme, plus particulièrement de l'homme immigré. Et que si nous arrivions à faire prendre conscience à la société française et à l'immigration qu'il y a là, non seulement un problème social mais aussi un problème humain et par humain, entendons les droits fondamentaux de la personne, je crois que notre travail n'aura pas servi à grand chose. La finalité est de dire qu'il y a là un problème qui repose essentiellement sur la négation de l'existence de toutes ces générations qui sont venues travailler, qui ont usé leur force de travail et leur vie et qui font que les enfants, aujourd'hui encore, semblent être rejetés, même si parfois, on leur donne l'occasion de chanter, de s'exprimer ou de faire des fêtes. Il n'empêche que sur le plan de l'acceptation sociale, c'est une autre histoire. Je pense que, quand il y a délinquance on ne peut pas ne pas penser, et c'est ressorti dans toute notre enquête qu'à la base qu'il y a d'abord l'absence du père. L'absence du père dans le cas précis de l'immigration, est une banalité parce que ce père a usé sa vie dans le travail et que les enfants ont poussé comme dit l'un des personnages, sur le pavé, livrés à eux mêmes et avec en prime, une image de leurs parents complètement dévalorisée.

— Djelloul Baghoura

— Cette émission veut aussi montrer que les



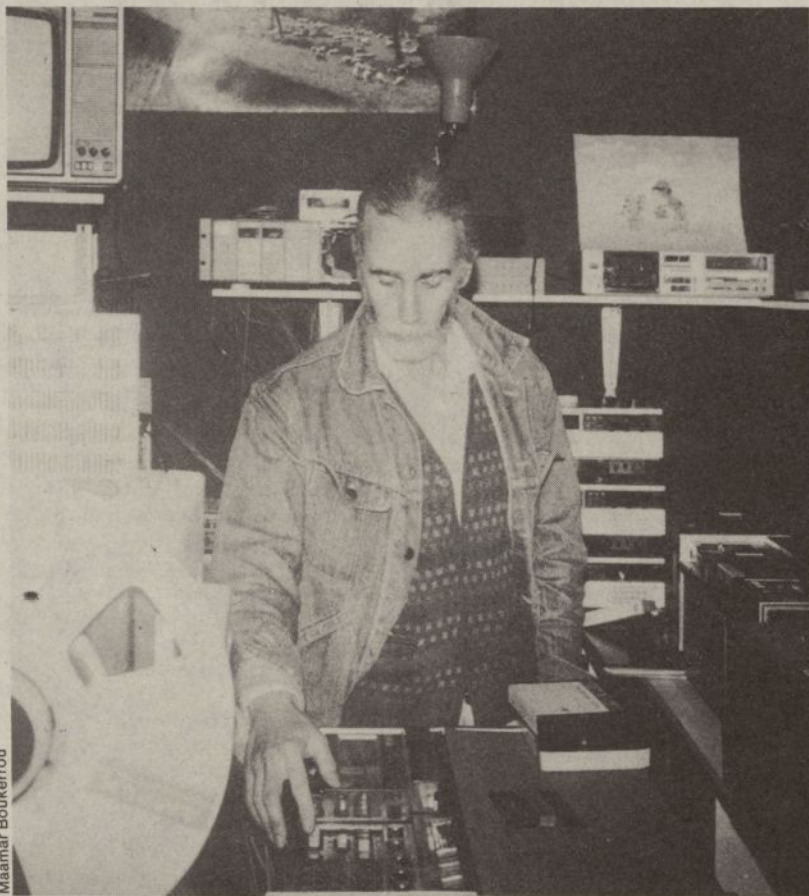
mêmes causes produisent les mêmes effets. A l'origine il y a la condition sociale des gens, qu'ils soient Français ou immigrés et cela nous l'avons remarqué à l'intérieur des prisons. Français et Immigrés proviennent pour la plupart de l'éclatement de la famille, ce qui concourt à rendre la délinquance, une réalité proche de leur univers.

● **On peut dire que vous avez touché du doigt la justice pratiquée à l'en-droit des immigrés et un personnage dans le film, dit « qu'en France, il y a deux justices ». As-tu la conviction ou du moins, partages-tu cette affirmation ?**

— Cela est très bien exprimé par le bûtonnier Boucher à la fin du film puisque nous avons voulu précisément, qu'une réflexion soit portée par un juriste orfèvre en la matière, sur les rapports de la justice française avec l'immigration ou le rapport de l'immigration à la justice française. Ce juriste l'a très bien résumé en disant dans une formule que « la justice ne nous ait pas donné » et que c'est une question de lutte et que l'injustice n'est pas une fatalité. Je pense qu'au-delà même du côté judiciaire ou du juridique, la vraie justice serait de rendre aux pères justice pour les années de travail accomplies ici. A côté aussi de ces rapports avec la justice, de cette justice qui juge, qui condamne ou qui relaxe, la vraie question sont les droits de la personne humaine, de toute une génération de gens qui ont consacré et sacrifié leur vie pour le développement et la prospérité de ce pays et dont les enfants aujourd'hui, sont confrontés à une punition qui est pour le moins une injustice. C'est cela l'aspect le plus important du drame, ce que nous avons appelé la tragédie banale de l'incarcération et cela relèverait presque du fait divers, si on s'obstine à poser uniquement le problème de la justice ou de l'injustice vis-à-vis de toute une catégorie de la population.

● **Djelloul B.**

— Effectivement il y a a priori une injustice



L'équipe dans les couloirs (en haut) et le réalisateur au mixage...

aggravée par ce que l'on appelle le poids de l'opinion publique. C'est dit dans le reportage. Dans le contexte économique et psychologique actuel de la France, les immigrés sont plus vulnérables et beaucoup plus exposés à des sanctions.

● **T. Farès.**

— Bien sûr que ce qui nous a préoccupé c'est la condition immigrée mais quand on découvre le monde carcéral, un détenu est un détenu. A côté cependant de la condition d'immigré, nous avons été touché par le drame de la condition carcérale qui reste commun à tous ceux qui sont derrière les barreaux. Nous avons au fil de notre tournage, essayé de dépasser

la spécificité de l'immigration. Nous sommes venus chercher des immigrés en prison, nous avons trouvé des détenus. Il nous appartenait de nous décomplexer et de comprendre que nous n'étions pas des immigrés dans les prisons mais des éléments de la société française. Je dois dire d'ailleurs que, indirectement, c'est à une description de la société française que nous avons réalisé à travers les murs des prisons françaises.

● **Djelloul B.**

— Ce qui apparaît à travers ce film c'est que finalement les prisons sont le miroir d'une société qui ne remplit pas ses obligations.

● **T. Farès.**

— Cela apparaît dans les chiffres. Statistiquement, il y a par exemple chez les mineurs, 65 % de maghrébins. Si l'on ne tient pas compte des origines, mais uniquement du passeport ou de la carte d'identité, il n'y a que 30 % de Maghrébins. Les autres sont Français, d'origine maghrébine.

Voilà des chiffres et une image qui parlent à la société française et à nous aussi. On peut ajouter que cette augmentation carcérale d'origine immigrée est liée à un phénomène relativement récent. Très peu de gens de la première génération sont en prison.

Est-ce à dire que ces derniers sont moins exposés et pourquoi ? Ce n'est certes pas l'objet du film, mais nous avons voulu aussi le faire sentir. Il y a des cris du cœur poussés et lancés par certains des détenus qui ne trompent personne.

● **Le ton volontairement dramatique du document est-il voulu ou bien découle-t-il du drame des détenus,**

— Le sujet même est dramatique et surtout le fait de savoir qu'en France, il y a plus de la moitié de la population carcérale constituée de prévenus, autrement dit des gens qui, au terme de la constitution, sont considérés comme innocents. D'ailleurs l'action du garde des sceaux est orientée vers ce sens là, avec notamment, peut être la fin de la détention avec des formules qui évitent au maximum que la population carcérale s'accroisse sans arrêt uniquement sur la base de gens qu'on met en prison pour les avoir sous la main pour les besoins de l'enquête. Je ne sais pas s'il y a un ton dramatique ; le drame réside essentiellement dans cette situation, et je pense aussi que c'était difficile en réalisant le film d'échapper au drame vécu par tout ce monde là. Nous avons voulu enfin, que ce film soit une sorte de chant d'espoir avec notamment un récit qui se termine sur la façon dont se termine toute incarcération, c'est-à-dire, la sortie.

● **Mosaïque aujourd'hui, c'est toujours Mosaïque ?**

— Mosaïque aujourd'hui ne sera pas ce qu'était Mosaïque hier ni celle de demain. Je pense qu'avec ce film, on a essayé par la pratique et par le travail de dessiner peut-être d'autres formes de vocations pour cette émission puisque nous n'avons pas d'autres terrains de manœuvre que celui de notre propre capacité à remettre en question, notre propre travail. Je crois qu'avec des réalisations comme « immigrés en prison », nous essayons de montrer qu'on peut, même dans le cadre d'une émission comme Mosaïque dont les moyens sont limités et dont on ne sait plus très bien la vocation dans la mesure où il y a beaucoup de médecins et peu de médicaments, qu'on peut aller plus loin dans le service que cette émission peut rendre à l'ensemble des spectateurs et de la collectivité nationale au sens large et restreint du terme. Je pense qu'il y a de nouvelles voies que nous allons tenter d'explorer et d'ailleurs, ce n'est pas pour rien que ce sont les vétérans de cette émission qui se sont lancés sur ces sentiers, quelque peu inconnus, parce qu'il n'y a pas de choix que celui-là. Je pense que nous nous sommes condamnés de faire autre chose que ce que nous avons fait jusqu'à présent même si ça ne plaît pas toujours.

propos recueillis par Moulay B.

III^{ème} FOIRE INTERNATIONALE DU LIVREDis-moi
ce que tu lis

« Dis moi ce que tu lis, je te dirai qui tu es. » Il y a peu de chances que cet aphorisme puisse s'appliquer dans sa totalité au lecteur algérien. D'abord parce que le libre-arbitre est déterminé par un nombre de paramètres économiques qui dépassent largement l'individu pour s'inscrire dans un périmètre social plus large.

Ensuite parce que l'équation placée en tête de notre article est une équation à plusieurs degrés de lecture et que les inconnues y foisonnent.

En tout état de cause, il serait intéressant pour cette fois, de tracer à gros traits les contours du portrait-robot du lecteur en fonction du catalogue éditorial qui régent la 3^{ème} Foire internationale du livre. Catalogue du livre importé, s'entend.

LA CULTURE
GENERALE

Premier point à signaler : c'est la littérature dite de culture générale qui prime, si l'on tient compte que celle-ci prend la tête du hit-parade avec 3 626 titres en arabe et 2 863 titres en français. La deuxième place revient au domaine de l'islam qui totalise quelque 2 000 titres (plus exactement : 1 162 titres en arabe et 858 titres en français).

La jeunesse décroche la médaille de bronze. Toutefois la langue arabe y est dix fois plus importante au niveau des titres concernant les enfants.

Dans le domaine de l'édition arabe, la part du lion revient aux éditeurs libanais qui s'imposent à 80 % sur le marché. Il est vrai que depuis longtemps ils ont misé sur les valeurs sûres que sont les classiques du patrimoine arabe.

Seules concessions à la modernité, l'inamovible Jibrane Khalil Jibrane, voisine avec une surprenante traduction de la non moins célèbre saga d'Alex Haley « Roots » qui avait fait les beaux jours du petit écran.

Comme quoi la télévision peut être un requinquant de choix pour administrer un second souffle à l'édition, confirmant en cela la célèbre boutade « ce livre est admirable, je ne l'ai pas lu, mais j'ai vu son adaptation cinématographique. »

Sur le plan rapport télévision-livre, il est à parier que l'ouvrage consacré à Al Afghani trouvera sans problèmes excessifs multiples acquéreurs vu l'impact du personnage sur le petit écran, récemment.

Passons très vite sur les multiples encyclopédies sur la nature et les nombreuses éditions consacrées au

Coran dont les succès ne sont plus à souligner. Tout comme l'engouement pour les dictionnaires, leur attrait est quasiment légendaire. Nécessité oblige !

Quant à la production de langue française, une dépêche de l'agence de presse algérienne nous apprend qu'une bonne place est consacrée « aux écrivains ayant pignon sur la scène tiers mondiste et internationale : le romancier-cinéaste turc Yilmaz Guney, décédé dernièrement, Yechar Kemal, Gabriel Garcia Marquez, Ismael Kadaré, Sciascia, Asimov, Kazan, Moravia, Ben Jelloun, Abdellatif Laabi, Chraïbi, Ehrenbourg, la palestinienne Nawal

Le président Chadli
Bendjedid inaugure
la 3^{ème} Foire
internationale
du livre

Le président Chadli Bendjedid, président de la République, Secrétaire général du parti du FLN, a inauguré jeudi dernier la 3^{ème} Foire internationale du livre, au Palais des expositions des Pins maritimes, à l'est d'Alger.

Le chef de l'Etat qui était accompagné de plusieurs membres du Bureau politique, a été accueilli à l'entrée du premier des trois pavillons, par M. Abdelmadjid Méziane, ministre de la culture et du tourisme et plusieurs membres du gouvernement.

Le chef de l'Etat a ensuite entamé sa visite par les stands nationaux et étrangers, s'intéressant longuement à l'édition nationale qui regroupe toutes les sociétés nationales d'édition et les organismes dépendant d'institutions de l'éducation et spécialisées en matière de recherche.

Le président Chadli Bendjedid a, tout au long de sa visite, accordé une attention toute particulière à l'édition spécialisée qu'elle soit en direction des enfants ou concernant la recherche scientifique et l'histoire du pays.

Le chef de l'Etat s'est enquis à ce propos, de la marche de chaque entreprise nationale auprès des responsables respectifs, les incitant, notamment, à davantage d'efforts pour ce secteur éducatif, à plus de concertation et également à l'utilisation cohérente et rationnelle des potentialités dont disposent les diverses institutions d'édition.

Saadaoui, Carpentier, Mohamed Choukri, Baldwin, Dos Passos, plusieurs Nobel de littérature européens, des Prix Goncourt et on en passe. »

La même dépêche nous apprend qu'avec les pérégrinations de Jean Charles, les amateurs d'humour et de « cancreries » ne sont pas en reste.

Mais lisons encore cette dépêche : « Sur le terrain de la réflexion et de l'analyse pour donner à comprendre le monde en mouvement, les titres sont également légion et le lecteur n'aura que l'embarras du choix. Signalons, à toutes fins utiles, deux titres qui ont fait couler beaucoup d'encre dans les médias occidentaux « La puce et les géants, de la révolution informatique à la guerre du renseignement », et « Ce que Nostradamus a vraiment dit. » Et relevons, à l'intention des professionnels de l'information et de la culture quelques publications de valeur de l'UNESCO comme « Les industries culturelles », « La domination » et « Histoire et diversité des cultures. »

» Dans le domaine islamologique, l'offre est là aussi conséquente avec des études redevables à d'éminents spécialistes occidentaux et arabes. Comme pièces d'« Artillerie lourde » de l'édition recherchées par les esprits « Encyclopédiques » tout autant que ceux qui... aiment « décorer » leurs bibliothèques, il est proposé, outre les éditions de luxe de tous genres, les dictionnaires et encyclopédies très courus et comme tels devant échoir à peu d'élus. Pour multiplier vos chances et économiser vos efforts, investissez dans de nouvelles et originales valeurs en bandes dessinées : une encyclopédie universelle en douze volumes, une « Histoire du Far-West » (huit volumes) qui rétablit la vérité sur la conquête de l'Ouest américain, une « Découverte du monde » (huit volumes) et une autre encyclopédie intitulée « Dis, comment ça marche ». A retenir également la réussite du dictionnaire « As Sabil » (arabe, français, arabe), qui libère une méthode d'une étonnante simplicité et efficacité pour se mouvoir dans les correspondances terminologiques sans achopper sur les racines et dérivés participant du champ lexical arabe. »

A l'heure où nous mettons sous presse, il est évidemment trop tôt pour faire un bilan exhaustif sur cette III^{ème} FILA. Mais qui ne peut, d'ores et déjà, présager que ce sera un événement majeur. ... A plus d'un titre.

« La Nouba des femmes
du Mont Chenoua »
de Assia Djebar

★ Jeudi 27 septembre, le Centre culturel algérien programme dans le cadre des activités de sa cinémathèque, la projection du film « la nouba des femmes du Mont-Chenoua » de Assia Djebar.

D'une durée de 115 minutes, ce film raconte l'histoire d'une Algérienne de 30 ans, architecte, mère d'un enfant, mariée à un vétérinaire, provisoirement malade, revient dans sa région natale : le Chenoua. Ayant perdu toute sa famille pendant la guerre de libération, la voici donc sur les lieux de son enfance, mais 10 à 12 ans après. »

« Elle se met à errer sur les routes de montagnes, dialoguant avec quelques paysannes sur le passé, regardant le présent, se plongeant quelquefois dans des rêves qui ressuscitent les souffrances des autres femmes. »

LE CENTRE
CULTUREL
ALGERIEN
VOUS PROPOSE

- Une bibliothèque de consultation
- 10 000 ouvrages en arabe et en français
- Toute la presse nationale (Quotidiens, hebdomadaires, revues)
- Lecture sur place
- Des projections cinématographiques (Films algériens, maghrébins, africains, et du tiers monde)
- Un laboratoire de langue arabe
- Des cycles de conférences relatives à la vie économique, sociale et culturelle de l'Algérie
- Des expositions consacrées aux artistes algériens

Pour tous renseignements
relatifs au fonctionnement de
ces activités

S'adresser au :
CENTRE CULTUREL
ALGERIEN
171, rue de la Croix-Nivert
-75015 PARIS
Tél. : 554.95.31

Ouvert du lundi au samedi de
9 h à 18 h